

Paris, le 21 juillet 2021

Communiqué de presse

Lancement de l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux », dédié aux maraudes numériques

La prise en charge des personnes dites « invisibles », sorties des radars de nos institutions, constitue un enjeu majeur de la cohésion sociale de notre pays.

Porté par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » finance depuis 2019 des projets innovants destinés à « aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel, ceux qui ont décroché, et à les remobiliser à travers notamment des activités ludiques, sportives et/ou culturelles.

L'appel à projets est constitué de deux volets :

- Un volet régional, lancé en juin 2019, qui a déjà permis le déploiement de 237 projets sur tout le territoire et pour lequel une nouvelle vague de sélection de lauréats est en cours.
- **Un volet national visant à « aller vers » les publics dits « invisibles » à travers des « maraudes » dans l'espace numérique** : réseaux sociaux, plateformes de jeux en ligne, net.

La crise sanitaire a amplifié la présence des jeunes dans l'espace numérique. Ainsi pour aller vers les jeunes les plus éloignés de l'emploi, il est nécessaire d'utiliser les canaux digitaux, de renouveler les approches de repérage et de (re)mobilisation en s'inscrivant dans leurs codes et références culturelles. En outre le numérique est un support de médiation entre les institutions, en particulier le service public de l'emploi, et les publics dits « invisibles », en particulier les jeunes décrocheurs, mineurs -au titre de leur obligation de formation- ou majeurs en situation de décrochage.

Les projets devront utiliser le digital comme mode de captation ou de prise de contact, mobiliser des solutions personnalisées reposant sur l'intelligence artificielle, s'appuyer sur les leviers motivationnels des publics, en particulier les jeunes, pour créer un lien et les (re)mobiliser, avant de leur orienter vers des structures de prise en charge adéquates.

À titre d'illustration, ils pourront être portés par des acteurs de la (re)médiation numérique, des structures de production de contenus d'influence sur les plateformes de vidéo et musique ou des plateformes de jeux en ligne, les réseaux sociaux numériques. Les projets pourront aussi s'appuyer sur les startups de la French Tech ou les laboratoires de recherche spécialisés dans la data.

Les projets sont attendus jusqu'au 30 septembre 2021.

Retrouvez le cahier des charges et déposez votre projet :

https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_arCBfbL5YC

Contact : sec.presse.competences@cab.travail.gouv.fr